

# L'examen d'histoire pour les rhétos en partie annulé

**Énorme couac pour les épreuves standardisées du CESS (le Certificat d'enseignement secondaire supérieur): des fuites ont poussé la ministre Joëlle Milquet à annuler une partie de l'examen d'histoire.**

Quelque 60.000 élèves de 6<sup>e</sup> secondaire passent, ces lundi et mardi, les épreuves standardisées de français et d'histoire liées à l'octroi du Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Ces examens identiques pour tous les établissements sont une première à ce niveau. Jusqu'ici, ils étaient facultatifs. D'autres épreuves standardisées existent aussi pour d'autres élèves: le CEB (certificat d'étude de base) pour les sixièmes primaires et le CE1D (certificat d'étude du 1<sup>er</sup> degré) pour les jeunes de 2<sup>e</sup> secondaire.

Problème: certaines questions du CESS ont fuité et ont été partagées par les élèves sur les réseaux sociaux. L'épreuve de français a déjà eu lieu lundi. Or une partie des consignes, données le 5 juin dernier aux professeurs pour l'organisation de l'examen, a fait l'objet d'une fuite sur Internet. Les élèves étaient donc en mesure de savoir que la littérature belge serait le thème exploité pour tester certaines de leurs compétences.

## **Une des quatre compétences**

En outre, une photo d'une des questions de l'épreuve d'histoire, qui a lieu ce mardi, a aussi été diffusée sur Facebook. La fuite ne portait que sur une des quatre compétences sollicitées, à savoir la capacité de synthétiser sur base d'un portfolio de documents, ce qui ne nécessite donc pas de mémorisation. Seul le thème de cette question a fuité, mais pas les docu-

ments sur lesquels elle porte.

Ces fuites ont néanmoins poussé la ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet (cdH) à organiser une réunion de crise hier en fin de journée. Et la ministre a tranché: l'épreuve de français de lundi a été validée. Mais l'examen d'histoire de ce mardi a, en partie, été annulé. C'est, forcément, la partie 3, qui a fait l'objet de la fuite, qui est ainsi invalidée. L'évaluation des autres compétences en histoire (trois compétences sur quatre) n'est pas concernée par cette annulation.

Dans un communiqué, Joëlle Milquet a dénoncé «l'irresponsabilité des auteurs de ces fuites». Joëlle Milquet annonce d'ailleurs qu'elle déposera plainte contre X sur la base de la violation du secret professionnel.

**Joëlle Milquet exigera de l'administration l'organisation d'autres méthodes de transmission désormais sécurisées.**

Reste qu'au-delà de cet incident se pose la question de l'organisation de ces épreuves, qui n'est manifestement pas au point. Joëlle Milquet précise qu'elle «exigera de l'administration l'organisation d'autres méthodes de transmission désormais sécurisées». La ministre cdH peut aussi s'attendre à quelques interpellations musclées au Parlement...

**A.NX AVEC BELGA**